



## COMPTE - RENDU DE SEANCE

### COMMUNE DE JEU-LES-BOIS CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

*Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11*

*Nombre de Conseillers en exercices : 9*

*Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 6*

Le 8 avril deux mille dix-neuf à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 29 mars 2019

Etaient présents : BREUILLAUD Jacques, VERRET Pierre, LELONG Annabelle, VERITÉ Claire, STROUPPE André, BOUQUET Christian

Absents excusés: BARBAUD Thierry, REGINAUD Benoît, FRESNEDA Virginie

Secrétaire de séance : Christian BOUQUET

#### Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mars 2019

*Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres présents*

#### L'ordre du jour de la séance :

- 1- Approbation des comptes de gestion 2018
- 2- Vote des comptes administratifs 2018
- 3- Affectation des résultats
- 4- Vote des taux d'imposition taxes directes locales 2019
- 5- Vote des budgets primitifs 2019
- 6- Emprunts budget lotissement ventes de terrains
- 7- Demande de subvention DETR Cheminement piétonnier du bourg
- 8- Convention avec l'opérateur FREE pour l'installation d'une armoire à des fins de dégroupage
- 9- Musique et Théâtre au Pays – demande de subvention
- 10- Vente de cartes de pêche « Etang Communal des Marnières »
- 11- Régisseurs « Etang Communal des Marnières »
- 12- Questions diverses

## **13 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018**

Après s'être fait présenté les budgets uniques de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereau de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les dépenses et toutes les recettes du compte de gestion de la commune et des budgets annexes sont justifiées, approuve les comptes de gestion

- commune
- commerce multi-services
- Lotissement « Ventes de terrains »
- Lotissement « chemin des Vergers »

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

## **14- VOTE DES COMPTES ADMINSTRATIFS 2018**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur VERRET Pierre, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Jacques BREUILLAUD Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### **COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		268 327.25		150 205.64		418 532.89
Opérations de l'exercice	275 714.54	430 686.95	248 341.39	192 952.31	524 055.93	623 639.26

TOTAUX	275 714.54	699 014.20	248 341.39	343 157.95	524 055.93	1 042 172.15
Résultats de clôture		423 299.66		94 816.56		518 116.22
Reste à réaliser			430 670.42	43 691.50	430 670.42	43 691.50
Totaux Cumulés	275 714.54	699 014.20	679 011.81	386 849.45	954 726.35	1 085 863.65
Résultats définitifs		423 299.66	292 162.36			131 137.30

### **COMPTE ADMINISTRATIF COMMERCE**

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 236.05	10 440.65		10 440.65	4 236.05
Opérations de l'exercice	1 918.31	4 800.00	4 795.67	10 440.65	6 713.98	15 240.65
TOTAUX	1 918.31	9 036.05	15 236.32	10 440.65	17 154.63	19 476.70
Résultats de clôture		7 117.74	4 795.67			2 322.07
Reste à réaliser						
Totaux Cumulés	1 918.31	9 036.05	15 236.32	10 440.65	17 154.63	19 476.70
Résultats définitifs		7 117.74	4 795.67			2 322.07

### **COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT VENTES DE TERRAINS**

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de						

l'exercice	247 884.22	26 620.64	5 903.50	247 801.69	253 787.72	274 422.33
TOTAUX	247 884.22	26 620.64	5 903.50	247 801.69	253 787.72	274 422.33
Résultats de clôture	221 263.58			241 898.19		20 634.61
Reste à réaliser						
Totaux Cumulés	247 884.22	26 620.64	5 903.50	247 801.69	253 787.72	274 422.33
Résultats définitifs	221 263.58			241 898.19		20 634.61

### **COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT CHEMIN DES VERGERS**

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	5 255.60	5 255.60	5 255.60		10 551.20	5 255.60
TOTAUX	5 255.60	5 255.60	5 255.60		10 551.20	5 255.60
Résultats de clôture			5 255.60		5 255.60	
Reste à réaliser						
Totaux Cumulés	5 255.60	5 255.60	5 255.60		10 551.20	5 255.60
Résultats définitifs			5 255.60		5 255.60	

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

## **15- AFFECTATION DES RESULTATS**

### **▣ BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Excédent d'investissement	94 816.56 €
Dépenses engagées non mandatées	430 670.42 €
Recettes à percevoir	43 691.50 €
Besoin de financement - 1068	292 162.36 €
Excédent de fonctionnement	423 299.66 €
<b>Report à nouveau 002 -</b>	<b>131 137.30 €</b>
<b>Excédent investissement reporté 001 -</b>	<b>94 816.56 €</b>

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 292 162.36 € au compte 1068 et le solde de l'excédent de fonctionnement 2018 soit 131 137.30 € au compte 002 de la section de fonctionnement en ce qui concerne le budget principal commune.

Il décide également les reports suivants concernant les budgets annexes :

### **▣ BUDGET ANNEXE COMMERCE-MULTI-SERVICES**

<b>Déficit d'investissement 001</b>	<b>4 795.67 €</b>
Excédent de fonctionnement	7 117.74 €
Besoin de financement - 1068	4 795.67 €
<b>Report à nouveau 002 -</b>	<b>2 322.07 €</b>

### **▣ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VENTES DE TERRAINS**

Déficit d'investissement 001	36 433.54 €
Excédent de fonctionnement 002	97 816.38 €

### **▣ BUDGET ANNEXE CHEMIN DES VERGERS**

Aucun report

## **16 -VOTE DES TAUX D'IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2019**

Le Conseil Municipal après délibération décide de reconduire les taux d'imposition comme suit pour 2019 :

TAXES	TAUX VOTES	BASES D'IMPOSITION	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	16,66 %	286 200	47 681 €
Taxe sur le foncier bâti	16.01 %	209 200	33 493 €
Foncier non bâti	34,45 %	94 100	32 417 €
TOTAUX			<b>113 591 €</b>

## **17 -VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019**

Le Conseil Municipal après avoir examiné chaque proposition vote à l'unanimité

Le budget unique - principal commune – 2019 qui s'équilibre à la somme de 659 514.25 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 845 031.19 € pour la section d'investissement.

Le budget annexe commerce multiservices qui s'équilibre à la somme de 10 400.00 € pour la section de fonctionnement et 11 195.67 € pour la section d'investissement.

Le budget annexe lotissement « ventes de terrains» qui s'équilibre à la somme de 97 891.72 € pour la section de fonctionnement et 40 103.43 € pour la section d'investissement.

Le budget annexe lotissement « Chemin des Vergers » qui s'équilibre à la somme de 330 255.60 € pour la section de fonctionnement et 305 255.60 € pour la section d'investissement.

## **18 –EMPRUNTS BUDGET LOTISSEMENT VENTES DE TERRAINS**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le budget du lotissement « Ventes de terrains » sera clôturé définitivement à la fin de l'année 2019.

Monsieur le Trésorier de Déols propose que les remboursements des deux emprunts soient désormais imputés sur le budget principal de la commune :

- Emprunt N° MON235176EUR/0244182/002/1 de la CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL
- Emprunt N° 39120821101 du CREDIT AGRICOLE CENTRE OUEST

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte que les deux emprunts soient imputés sur le budget principal de la commune.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 de la commune.

## **19 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR CHEMINEMENT PIETONNIER DU BOURG**

Le Maire rappelle la délibération du 11 mars dernier concernant les travaux du cheminement piétonnier dans le bourg.

Il propose que ces travaux soient subventionnés au titre de la DETR 2019 :

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>	
	<b>HT</b>	<b>TTC</b>		
TRAVAUX SETEC	17 810.65 €	21 372.78 €	DETR 40%	8 684.00 €
Maîtrise d'œuvre	3 900.00 €	4 680.00 €	Fonds propres	13 026.39 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 710.65 €</b>	<b>26 052.78 €</b>		<b>21 710.65 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement comme ci-dessus et autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2019.

## **20 – CONVENTION AVEC L'OPERATEUR FREE POUR L'IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE A DES FINS DE DEGROUPEGE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'implantation de l'armoire FREE. Il explique qu'en dégroupant la commune, les abonnés FREE seront directement raccordés au réseau et pourront accéder à la totalité des services de la Freebox, comme la télévision et internet. Passer en dégroupage revient aussi à ne plus payer l'abonnement ligne fixe à Orange.

Cette armoire serait installée sur la parcelle section A N°1001 à côté de l'armoire de l'opérateur orange. L'opérateur installera à ses frais les équipements nécessaires et versera au propriétaire du terrain (la commune) une redevance annuelle d'un montant de 100.00 €.

Une convention devra alors être signée entre FREE et la commune pour une durée de 12 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte l'implantation de l'armoire FREE sur la parcelle section A N°1001.
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante
- Autorise le Maire à percevoir la redevance annuelle

## **21 – MUSIQUE ET THEÂTRE AU PAYS – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un spectacle musical lui a été proposé par la compagnie « PHŒNIX ARTS ».

Ce spectacle serait programmé le samedi 25 mai dans la salle des fêtes de JEU LES BOIS et pourrait s'inscrire dans le cadre du projet « Musique et Théâtre au Pays ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre cet évènement en charge et de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Indre et du Conseil Régional Centre-Val de Loire. Il précise que ce spectacle serait entièrement financé par la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de prendre en charge ce spectacle musical à la seule condition que le montant de la subvention couvre l'intégralité du prix de la prestation de la compagnie « PHÖENIX ARTS »
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Indre et du Conseil Régional Centre-Val de Loire dans le cadre du projet « Musique et Théâtre Pays »
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette manifestation

## **22- VENTE DES CARTES DE PECHE Etang communal des Marnières**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les tarifs des cartes de pêche pour l'année 2019 :

Habitants de la commune de JEU-LES-BOIS :

- Carte à la journée ..... 5,00 €

Personnes « Extérieures » à la Commune :

- Carte à la journée ..... 6,00. €

Il est décidé de supprimer les cartes à l'année des habitants de la commune par manque de vente.

La pêche à l'Etang communal des Marnières sera ouverte à partir du mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019 jusqu'au dimanche 15 septembre 2019 les samedis - dimanches - lundis et jours fériés, tous les jours en juillet et Août.

## **23 – REGISSEURS ETANG COMMUNAL DES MARNIERES**

Le Maire propose au Conseil Municipal de garder le point de vente principal des cartes de pêche de l'Etang Communal des Marnières à la Mairie de JEU LES BOIS et de créer un point de vente supplémentaire directement sur place au cas où les pêcheurs n'auraient pas anticipé leurs venues notamment les week-ends et jours fériés lorsque la Mairie est fermée.

La régie de recette pour la vente de carte de pêche étant instaurée depuis le 14 mai 1982, il propose que deux régisseurs soient désignés par arrêté Municipal.

- Le régisseur principal dont le point de vente sera à la Mairie percevrait une indemnité de responsabilité de régie dans le cadre du RIFSEEP
- Le régisseur adjoint dont le point de vente sera à l'Etang communal des Marnières percevrait une indemnité de responsabilité de régie d'un montant de 110.00 € et serait indemnisé de ses frais kilométriques sous présentation d'un état récapitulatif.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte qu'un régisseur principal et qu'un régisseur adjoint soient nommés par arrêté du Maire.
- Accepte de verser les indemnités aux deux régisseurs comme indiqué ci-dessus.

Questions diverses

- Le devis CITEOS pour le déplacement d'un mât solaire n'est pas accepté. Le coût est trop onéreux.

Christian BOUQUET

Jacques BREUILLAUD

Les Conseillers,